

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE GRACE
AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 82 en date du 12 AVRIL 1972 portant institution d'une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes : salaires mensuels des personnels journaliers des Cantines Scolaires (cantinières, femmes de service, personnel chargé de la distribution du lait).

ARRETE N° 83 en date du 12 AVRIL 1972 portant institution d'une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes : salaires mensuels des journaliers du Service Administratif, du Service Technique, des gérants des P.T.T.

ARRET N° 84, en date du 13 AVRIL 1972 portant renouvellement d'abonnement à l'INSTITUT TECHNIQUE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - Année 1972

ARRETE N° 97 en date du 21 AVRIL 1972 pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la MAISON RENAULT-REUNION pour la fourniture de QUATRE (4) fourgonnettes vitrées + banquettes. Montant du marché : DEUX MILLIONS DEUX CENT UN MILLE CENT VINGT FRANCS CFA (2 201 120).

ARRETE N° 98 en date du 21 AVRIL 1972 pour la passation d'une Convention entre la Commune de Saint-Denis et le Bureau d'Etudes Topographiques Roland FINOT pour l'exécution de travaux topographiques devant permettre l'étude de l'aménagement de la Ravine du Butor et de ses affluents dans Saint-Denis. - Montant des travaux : TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE TROIS CENTS FRANCS CFA. (379 300).

ARRETE N° 99 en date du 21 AVRIL 1972 pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la S.O.G.R.E.A.H. pour l'étude sur plans d'un avant-projet d'aménagement d'ensemble de la Ravine du Butor et de ses affluents dans Saint-Denis avec mission préalable d'un ingénieur sur les lieux. - Montant du marché : TROIS MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUINZE MILLE FRANCS CFA (3 875 000).

ARRETE N° 100 en date du 21 AVRIL 1972 portant renouvellement d'abonnement aux mises à jour "CONSTRUCTION" - EDITIONS TECHNIQUES de l'INGENIEUR. - Montant : QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS CFA (4 500 Frs)

ARRETE N° 101 en date du 21 AVRIL 1972 portant paiement de la prime d'assurance et d'une extension de garantie du 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 1972 de divers véhicules communaux. - Montant : UN MILLION SEPT CENT HUIT MILLE VINGT FRANCS CFA (1 708 020).

ARRETE N° 106 en date du 26 AVRIL 1972 relatif au paiement à Maître Jacques MACE d'un état des déboursés et honoraires pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant aux Consorts TECHER. - Montant : QUATRE CENT CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS CFA (459 690).

ARRETE N° 107 en date du 26 AVRIL 1972 relatif au paiement à Monsieur HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques à Saint-Denis, d'un mémoire pour la cession gratuite à l'ETAT (EDUCATION NATIONALE) par la Commune de Saint-Denis d'un terrain nu. - Montant : SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS CFA (16 460).

ARRETE N° 108 en date du 26 AVRIL 1972 relatif au paiement à Maître Jean MAS d'une note de frais pour l'acquisition par la COMMUNE de SAINT-DENIS d'un terrain appartenant à Monsieur MOUROUVIN Nicolas. - Montant : TROIS CENT VINGT TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE SEPT FRANCS CFA (323 957).

ARRETE N° 109 en date du 26 AVRIL 1972 relatif au paiement à Maître Jean MAS d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de SAINT-DENIS d'un terrain appartenant à Monsieur René MOUTOUSSAMY. - Montant : CENT CINQUANTE DEUX MILLE CENT QUINZE FRANCS CFA (152 115).

ARRETE N° 110 en date du 2 MAI 1972 relatif au paiement à Maître Roger VIDOT d'une note d'honoraires pour l'acquisition par la COMMUNE de SAINT-DENIS d'un terrain appartenant aux Consorts KESSORI. - Montant QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT TRENTE SIX FRANCS CFA (80 836).

ARRETE N° 111 en date du 8 MAI 1972 pour la passation d'un marché de gré à gré entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et la S.O.R.A.B. - Montant des travaux : TROIS MILLIONS CINQ CENT QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS CFA (3 542 220) (pour la réalisation d'un plateau E.P.S. à la MAISON de JEUNES de CHATEAU MORANGE.)

ARRETE N° 112 en date du 9 MAI 1972 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et le Cabinet FRIZEL pour la réalisation d'une classe économique à CHAMP FLEURI. - Montant des honoraires : CINQUANTE SEPT MILLE HUIT CENTS FRANCS CFA (57 800).

ARRETE N° 113 en date du 9 MAI 1972 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et le Cabinet FRIZEL, pour la réalisation de 3 classes maternelles au CAMP OZOUX. - Montant des honoraires : DEUX CENT VINGT HUIT MILLE SIX CENTS FRANCS CFA (228 600).

ARRETE N° 114 en date du 12 MAI 1972 portant renouvellement d'abonnement à l'hebdomadaire "RECUEIL DALLOZ" pour l'année 1972. - Montant : DIX MILLE TROIS CENTS FRANCS CFA (10 300).

ARRETE N° 120 en date du 19 MAI 1972 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et le Cabinet BOSSU pour l'étude et la surveillance des travaux de voirie pour l'ensemble d'habitations de 120 logements à COMMUNE PRIMA. - Montant : 540 004

*

*

*